

Département de la Haute-Garonne

Commune de Salies-Du-Salat.



Location d'une balayeuse/désherbeuse neuve
pour la commune de Salies-Du-Salat avec reprise de l'actuelle balayeuse.

Règlement de Consultation.

Marché de fourniture.

Mode de passation : Appel d'offre ouvert.

Maître d'ouvrage : Commune de Salies-Du-Salat.

PRN : Jean-Pierre DUPRAT, Monsieur le Maire de Salies-Du-Salat.

Remise des offres : Date limite de réception le 23/10/2017.

*Mairie de Salies-Du-Salat
Direction des Ressources
35 Boulevard Jean Jaurès
31 260 Salies-Du-Salat.*

REGLEMENT DE CONSULTATION.

SOMMAIRE.

Article premier : objet et étendue de la consultation.

- 1.1 – Objet de la consultation
- 1.2 – Etendue de la consultation.
- 1.3 – Décomposition de la consultation.
- 1.4 – Conditions de participation des concurrents.
- 1.5 – Nomenclature communautaire.

Article 2 : Conditions de la consultation.

- 2.1 – Durée du marché – Délais d'exécution.
- 2.2 – Variantes et options.
 - 2.2.1 – Variantes.
 - 2.2.2 – Prestations supplémentaires.
- 2.3 – Délai de validité des offres.
- 2.4 – Mode de règlement du marché et modalités de financement.
- 2.5 – Conditions particulières d'exécution.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation.

Article 4 : Présentations des candidatures et offres.

- 4.1 - Documents à produire.
- 4.2 - Variantes.
- 4.3 – Essais des matériels proposés.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis.

- 6.1 – Transmission sous support papier.
- 6.2 – Transmission électronique.

Article 7 : Renseignements complémentaires.

Article 1^{er} : Objet et étendue de la consultation.

1.1 - Objet de la consultation.

La présente consultation concerne : La location d'une balayeuse/déssherbeuse de voirie neuve avec reprise de l'ancienne balayeuse (descriptif complet article 2.3 du C.C.T.P).

Prestation supplémentaire éventuelle: Chaque candidat devra faire une proposition pour un contrat de maintenance. PSE N°1. (Voir C.C.T.P article 6).

1.2 - Etendue de la consultation.

La présente procédure est une procédure « d'appel d'offre ouvert » soumise au code de la commande publique.

1.3 – Décomposition de la consultation.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

1.4 – Conditions de participation des concurrents :

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- ❖ En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- ❖ En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 – Nomenclature communautaire.

(Voir A.A.P.C).

Article 2 : Conditions de la consultation.

2.1 – Durée du marché – Délai d'exécution.

Le délai d'exécution des prestations est de 90 jours maximum.

2.2 - Variantes et options.

2.2.1 - Variantes.

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.2.2 – Prestations supplémentaires ou alternatives.

En complément de la location de la balayeuse/déssherbeuse, la commune se réserve le droit de retenir ou pas une prestation supplémentaire concernant l'offre de maintenance proposée par le titulaire.

2.3 Délai de validité des offres.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 – Mode de règlement du marché et modalités de financement.

- ❖ Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : autofinancement de la commune. Dépenses en section de fonctionnement du budget principal de la commune.
- ❖ En 60 mensualités.
- ❖ Les sommes dues au titulaire du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution.

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par le code de la commande publique.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprise ou d'établissement visés par le code de la commande publique.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation.

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- ❖ Le règlement de la consultation (R.C).
- ❖ L'acte d'engagement (A.E).
- ❖ Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P).
- ❖ Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P).

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.mairie-salies-salat.fr/la-mairie/salle-des-marchés/>

Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en EURO.

4.1 – Documents à produire.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Les pièces de candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Toutefois, en produisant un DUME complété, les soumissionnaires n'ont plus besoin de fournir les différents formulaires (Formulaire DC1 : Lettre de candidature - Désignation du mandataire par ses cotraitants, Formulaire DC2 : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, ...) utilisés lors de la procédure de passation du marché.

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise (DC1) :

→ Déclaration sur l'honneur.

→ Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus dans le code de la commande publique (DC2) :

→ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Les candidats présenteront également : les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus par le code de la commande publique :

→ Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

1. *L'acte d'engagement (A.E)* : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat.
2. *Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P)*. Cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé.
3. *Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P)*. Cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé.
4. *Règlement de consultation*. Cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé.

5. Le mémoire technique présentant les éléments de jugement de la valeur technique (description des caractéristiques techniques du modèle de la balayeuse proposée, les conditions de formation, de garantie, de maintenance).
6. Une proposition financière pour la solution de base (coût de location de la balayeuse avec précision de période de garantie) et une offre financière pour le P.S.E demandée (contrat de maintenance).

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et d'un pli contenant les pièces de l'offre (A.E, C.C.A.P, C.C.T.P,...).

4.2 – Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

4.3 – Essais des matériels proposés.

Pour parfaire une analyse technique sur les véhicules proposés, un essai sera réalisé :

Il sera procédé impérativement, après le dépôt des offres, pour tous les candidats ayant déposé une offre conforme aux clauses minimales du C.C.T.P à un essai obligatoire du véhicule proposé. Le test est effectué par les utilisateurs des services techniques pour finaliser l'analyse comparative des équipements.

La collectivité prendra contact par courriel ou fax avec l'ensemble des candidats pour convenir d'un créneau de date d'essai.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres.

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères :	Pondération :
1 – Prix des prestations	60%
2 – Valeur technique.	40%

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis.

6.1 Transmission sous support papier.

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

Location d'une balayeuse/déssherbeuse neuve avec reprise de la balayeuse actuelle.

NE PAS OUVRIR.

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présente document et ce, à l'adresse suivante :

Commune de SALIES-Du-SALAT
COMMANDE PUBLIQUE
35 boulevard Jean Jaurès -
31 260 Salies-Du-Salat.

6.2 – Transmission électronique.

Le retrait des documents électroniques n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre.

La transmission des documents par voie électronique devra se faire à l'adresse suivante :

drh31@orange.fr

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Rappel généraux - Dossier ZIP et signature scannée :

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Chaque fichier à signer doit être signé individuellement, de telle sorte que chaque signature puisse être vérifiée indépendamment des autres.

Article 7 : Renseignements complémentaires.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Mairie de Salies-Du-Salat – 35 Boulevard Jean Jaurès – 31 260 Salies-Du-Salat.

Renseignements Administratifs : Direction des ressources.	Renseignements techniques : Responsable des services techniques.
Monsieur Pierre ICART. Tel : 05-61-90-60-24	Monsieur Jean-Jacques ALBERT. Tel : 06-30-18-20-69